-E-

ASSEMBLÉE NATIONALE
№ 1334-20041109

Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche
Député de Laporte

Québec, le 4 novembre 2004

Monsieur Hubert Meilleur
Maire de la Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Monsieur le Maire,

C'est avec plaisir que je donne suite à notre rencontre tenue le 1er novembre dernier à laquelle participaient également monsieur Yves Lacroix, votre directeur général, et monsieur Jean-Luc Riopel, directeur général du CLD de Mirabel, et qui portait sur l'avenir des activités de promotion et de prospection d'investissements étrangers, pour la Zone aéroportuaire de Mirabel et pour la région de Mirabel, dans le contexte de la cessation prochaine des activités de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel (SDZCIMM).

Tel que je vous le mentionnais lors de nos échanges, la Zone aéroportuaire de Mirabel possède plusieurs atouts susceptibles d'intéresser des investisseurs étrangers dans plusieurs secteurs d'activité économique, et j'ai bien l'intention de mobiliser les ressources disponibles au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR) et à Investissement Québec (IQ) pour les mettre en valeur, et ce, pour le plus grand bénéfice économique de la grande région de Mirabel. C'est dans cet esprit que nous avons discuté, lors de cette rencontre, d'un plan d'action composé de trois éléments stratégiques dont le but sera de soutenir le développement économique de la région de Mirabel.

Le premier élément de ce plan d'action consiste à transférer à Investissement Québec les pouvoirs et responsabilités de la SDZCIMM dès que possible. Ce transfert doit se faire par voie législative. Je présenterai sous peu une proposition à cet effet à l'Assemblée nationale.

...2

Québec
710, place D'Youville, 6e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : (418) 691-5650

Montréal
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7
Téléphone : (514) 499-2552

Circonscription
228, Woodstock
Saint-Lambert (Québec) J4P 3R5
Téléphone : (450) 672-1885

Cette façon de faire permettra notamment d'assurer le suivi des attestations d'admissibilité pour toutes les entreprises implantées dans la Zone de Mirabel, qui étaient admissibles aux mesures fiscales au 12 juin 2003 et pour lesquelles le gouvernement s'est engagé à honorer les engagements pris avant cette date à leur égard, soit des avantages fiscaux sur une période de dix ans ou jusqu'au 31 décembre 2013.

Le deuxième élément de ce plan d'action concerne spécifiquement la promotion et la prospection d'investissements étrangers pour favoriser le développement économique de la Zone de Mirabel et sa région. Notre approche permettra d'élargir les secteurs couverts dans la promotion industrielle de Mirabel. Pour ce faire, une ressource professionnelle senior du bureau d'Investissement Québec à Montréal sera dégagée à plein temps pour travailler en partenariat avec la municipalité de Mirabel, les intervenants économiques régionaux et le MDERR à la coordination des travaux d'élaboration d'une stratégie de promotion de la Zone aéroportuaire de Mirabel et de la région de Mirabel. Cette stratégie tiendra compte du potentiel industriel et commercial de la zone et de la région et mettra en valeur tous les atouts de la région incluant les infrastructures et les espaces disponibles, la proximité des grands axes routiers et d'une métropole, ainsi qu'une qualité de vie certaine. Au niveau industriel, il s'agit de considérer autant les cibles traditionnelles pour la zone comme l'aéronautique, la logistique internationale, la formation en aéronautique et la fabrication légère que toute autre cible qui présente un potentiel de développement pour la région. Les ressources professionnelles, techniques et financières d'Investissement Québec seront disponibles pour l'élaboration de cette stratégie.

Le troisième élément du plan d'action ministériel consistera à entreprendre des discussions avec deux acteurs majeurs dans le développement économique de la Zone de Mirabel et de sa région, soit le gouvernement fédéral, propriétaire des terrains de la Zone de Mirabel et Aéroport de Montréal (ADM), le gestionnaire des installations aéroportuaires de Mirabel. En effet, je souscris à vos préoccupations relatives aux titres de propriétés des terrains susceptibles d'intéresser des investisseurs potentiels. Une démarche avec ces acteurs stratégiques est déjà entreprise afin d'élaborer des scénarios de solution aux problématiques soulevées et de dégager des consensus pour leur mise en oeuvre rapide. Cet élément du plan d'action permettrait ainsi d'élargir l'offre de la région et améliorerait les conditions d'implantation des projets potentiels.

Soyez assuré, Monsieur le Maire, que votre équipe, reconnue pour son dynamisme et sa détermination, pourra bénéficier de toute l'expertise et du réseau disponibles au Québec et à l'étranger, du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Mon objectif est de doter la région de Mirabel, et ce dans les meilleurs délais, d'une stratégie de promotion et de prospection d'investissements étrangers dans un mode de partage d'informations et d'expertise favorable à la création de nouveaux partenariats. L'accueil favorable que vous avez manifesté à l'égard de cette proposition me permet d'envisager avec optimisme l'avenir économique de la Zone aéroportuaire de Mirabel et de la région de Mirabel.

Vous assurant de notre entière collaboration, veuillez accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Développement
économique et régional
et de la Recherche,

Michel Audet